



DA 0901/1

FICHE TECHNIQUE

RÉGUPLÂTRE

RÉGULATEUR DE FOND MULTI-SUPPORTS POUR ENDUIT DE PLÂTRE
UTILISATION INTÉRIEURE EN MACHINE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

***État* :** *liquide*
***Densité* :** *1,15 +/- 0,02*
***Odeur* :** *légère*
***Couleur* :** *incolore*
***pH* :** *13,5 +/- 0,5*
***Point éclair* :** *sans*





PROPRIÉTÉS

RÉGUPLÂTRE *est une formule concentrée hydrodiluable incolore destinée, en tant que primaire à la régularisation des fonds avant l'application d'enduit de plâtre en machine. C'est une combinaison idéale pour l'emploi de tous types d'enduits de plâtre sur de nombreux supports tels que : brique, béton cellulaire, parpaings, mortiers.*

Avantages : *régularisation du temps de prise, diminution des risques de dessiccation et supprime les différences de nuances du plâtre et de l'enduit, augmente le temps de nettoyage sur les boiseries, amélioration de la mise en œuvre du plâtre et réglages de la machine à projeter facilités. Passage à la règle :* **RÉGUPLÂTRE** *demande moins d'efforts lors du réglage, le temps d'utilisation est allongé ce qui permet en un seul passage de la règle, de façonner en même temps les 2 faces d'une cloison. Comme le plâtre est beaucoup plus souple lors de son application, tous les risques d'ondulation au niveau des boîtiers électriques, des serre-tête, des fins de cloisons ou des arêtes sont évités. Au moment du serrage et de la finition :* **RÉGUPLÂTRE** *agit en temps que retardateur et donne, quand on effectue le frottassage du plâtre à l'éponge ou le serrage à l'aide du platoir inox, une facilité de manipulation sans pareil. En phase de finition,* **RÉGUPLÂTRE** *joue le rôle de plastifiant du plâtre, d'où une aptitude accrue dans l'étape de lissage jusqu'à l'obtention d'un glaçage parfait, aboutissement de la finition. Les nuances sur les différents supports utilisés disparaissent une fois la mise en œuvre terminée et le séchage obtenu. Consommation de sacs de plâtre réduite : sur 8 sacs consommés en 1 journée, 2 sacs d'économisés.* **RÉGUPLÂTRE** *favorise un meilleur lissage de finition du plâtre, offre une facilité d'utilisation ainsi qu'une finition parfaite. Les marques des différents supports utilisés ne sont plus visibles une fois le travail terminé.*

Domaines d'utilisation : *idéal pour les professionnels du bâtiment (plâtriers, peintres, maçons, etc…) ayant à effectuer des travaux de plâtre.*

Pouvoir couvrant : *suivant la porosité du support, 1 Litre de préparation permet de traiter de 5 à 10 m² de surface.* **REGUPLÂTRE** *améliore de façon significative les conditions de mise en œuvre de l'enduit au plâtre et s'oppose à la reprise en humidité.*

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
Parc d'activités Mathias – BP 9 – 26320 St Marcel-lès-Valence
Tél : 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon SIREN 453 231 565 – APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en Velin (69).





Utilisation de **RÉGUPLÂTRE** *suivant le tableau indiqué ci-dessous*

APPLICATIONS	DILUTIONS	MODE D'EMPLOI
Régularisation de fonds pour enduits de plâtre.	*1 à 2 Litres de* **REGUPLÂTRE** *pour 20 Litres d'eau.* *Ne jamais utiliser* **REGUPLÂTRE** *pur.*	*Tous les supports à base de liant hydraulique devront avoir au moins 28 jours.* *Les supports devront être sains, propres, non gras et débarrassés de toutes les parties friables.* *L'application s'effectue de bas en haut par pulvérisation à l'aide d'un* **PA8V/A** *, à la brosse ou au rouleau jusqu'à saturation du support.* *L'application s'effectue en une seule couche. Projeter le plâtre sur le mur. Une surface de 20 m² peut être couverte sans avoir à faire de réglage. Les travaux de plâtre pourront être effectués après 30 minutes de séchage suivant l'hygrométrie et la température ambiante.* **Nota :** *il est important de ne pas laisser sécher plus de 12 heures avant la mise en œuvre du plâtre.* *Les outils devront être nettoyés à l'eau après utilisation.*

Recommandations : *protéger les surfaces peintes, vitrées, carrelées, les alliages légers tels que : aluminium, chrome, cuivre, zinc). Dans le cas d'une projection accidentelle, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Ne pas appliquer sur supports gelés ou par une température inférieure à 15°C.*

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisées ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
Parc d'activités Mathias – BP 9 – 26320 St Marcel-lès-Valence
Tél : 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon SIREN 453 231 565 – APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en Velin (69).